

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 258

5 février 2009

### SOMMAIRE

<b>A.S.B.L. Coup de Pouce</b> .....	<b>12340</b>	<b>Patron Ku'damm Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>12362</b>
<b>Auréka S.A.</b> .....	<b>12365</b>	<b>Patron Lepo III S.à r.l.</b> .....	<b>12371</b>
<b>Aux Délices d'Asie s.à.r.l.</b> .....	<b>12358</b>	<b>Patron Lepo IV S.à r.l.</b> .....	<b>12370</b>
<b>cadooz Luxembourg Two S.à.r.l.</b> .....	<b>12365</b>	<b>Patron Lepo VIII S.à r.l.</b> .....	<b>12365</b>
<b>Capale S.A.</b> .....	<b>12372</b>	<b>Patron Lepo VII S.à r.l.</b> .....	<b>12369</b>
<b>Chang An S.à r.l.</b> .....	<b>12360</b>	<b>Patron Lepo VI S.à r.l.</b> .....	<b>12369</b>
<b>CM-Distribution S.à.r.l.</b> .....	<b>12381</b>	<b>Patron Lepo V S. à r.l.</b> .....	<b>12370</b>
<b>European Internet Services S.à.r.l.</b> .....	<b>12355</b>	<b>Patron Marina Velca Properties S.à r.l.</b> ...	<b>12364</b>
<b>European Wines S.à.r.l.</b> .....	<b>12352</b>	<b>Patron Project III Sàrl</b> .....	<b>12382</b>
<b>GAIA Real Estate Investments S.A.</b> .....	<b>12370</b>	<b>Patron Project II Sàrl</b> .....	<b>12383</b>
<b>Gremir S.A.</b> .....	<b>12364</b>	<b>Patron Volker S.à r.l.</b> .....	<b>12354</b>
<b>HD Luxembourg Finance S.à r.l.</b> .....	<b>12383</b>	<b>Patron Weghell Holding S.à r.l.</b> .....	<b>12361</b>
<b>Idea AI S.à r.l.</b> .....	<b>12372</b>	<b>Patron Weghell I S.à r.l.</b> .....	<b>12360</b>
<b>Immobilière Ferreira Sàrl</b> .....	<b>12346</b>	<b>Patron Weghell IV S.à r.l.</b> .....	<b>12360</b>
<b>Japan Property Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>12354</b>	<b>Patron Weghell IX S. à r. l.</b> .....	<b>12359</b>
<b>Kent Investment Holding S.A.</b> .....	<b>12351</b>	<b>Patron Weghell VI S. à r. l.</b> .....	<b>12363</b>
<b>Keymi S.à.r.l.</b> .....	<b>12381</b>	<b>Patron Weghell V S. à r. l.</b> .....	<b>12364</b>
<b>Landia Lux S.à r.l.</b> .....	<b>12353</b>	<b>Patron Weghell XII S. à r. l.</b> .....	<b>12355</b>
<b>MCG Investments S.à r.l.</b> .....	<b>12351</b>	<b>Patron Weghell XI S. à r. l.</b> .....	<b>12355</b>
<b>Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A.</b> .....	<b>12343</b>	<b>Patron Weghell X S. à r. l.</b> .....	<b>12359</b>
<b>Morgan Stanley Global Reinsurance S.A.</b> .....	<b>12352</b>	<b>Pearson Luxembourg N°. 2.</b> .....	<b>12353</b>
<b>Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l.</b> .....	<b>12341</b>	<b>Petal Corporation Ltd</b> .....	<b>12341</b>
<b>Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A.</b> .....	<b>12346</b>	<b>Restaurant Li-Duo Sàrl</b> .....	<b>12361</b>
<b>O.O. Re S.A.</b> .....	<b>12352</b>	<b>Scoha S.A.</b> .....	<b>12382</b>
<b>Optitrends Capital Management</b> .....	<b>12356</b>	<b>SGAM AI Equisys Fund</b> .....	<b>12339</b>
<b>ParfinAccounting</b> .....	<b>12344</b>	<b>Su-Chow S.à r.l.</b> .....	<b>12361</b>
<b>Patron Aachen Holdings S. à r. l.</b> .....	<b>12371</b>	<b>TORUS Luxembourg S.A.</b> .....	<b>12354</b>
<b>Patron Capital Schweiz S.à r.l.</b> .....	<b>12363</b>	<b>Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU candidate) S. à r.l.</b> .....	<b>12338</b>
<b>Patron Generator S.à r.l.</b> .....	<b>12362</b>	<b>TSA Mexican Funds S.à r.l.</b> .....	<b>12349</b>
		<b>Vianta S.A.</b> .....	<b>12362</b>
		<b>WP I Investments S.à r.l.</b> .....	<b>12351</b>

**Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.042.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of "Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S.à r.l.", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 110.049,  
by virtue of a proxy given on December 16, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated by a notarial deed on August 16, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1472 of December 29, 2005;

- that the capital of the corporation "Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

that Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 18 December 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 18 December 2008, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand eight hundred euros (EUR 1,800).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 110.049,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

que la société Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte notarié du 16 août 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1472 du 29 décembre 2005;

que le capital social de la société Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 18 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lecomte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. LAC/2008/51451. Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009009942/220/98.

(090008665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

### **SGAM AI Equisys Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.184.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 10 novembre 2008*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de novembre 2009, les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier LECLER, Arié ASSAYAG, Didier LAUNAY et Franck VIVIER, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris la Défense Cedex, France.

EURO-VL Luxembourg S.A.

LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009010487/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**A.S.B.L. Coup de Pouce, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg F 381.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 décembre 2008 à 14h00*

*Première résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité les modifications suivantes:

**Art. 2. Objet.** L'Association a pour objectifs:

1. encourager, assister, soutenir ou créer des micro projets dans le domaine du développement durable, y compris mais non exclusivement l'éducation, la santé, la micro entreprise, l'art, et la protection de l'enfance défavorisée et de l'environnement, dans quelques pays ou région que ce soit
2. contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et montages financiers en vue d'accompagner des associations ou des personnes dans leur recherche d'autonomie
3. s'associer ou collaborer au plan national et international avec des personnes, associations, institutions et administrations et d'autres organismes poursuivant des buts semblables ou dont les activités seraient complémentaires à celles de l'Association
4. encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus
5. sensibiliser l'opinion publique aux questions de l'environnement durable
6. rassembler et gérer les fonds nécessaires les fonds nécessaires à l'action de l'Association
7. effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 5. Membres:** L'Association se compose de:

Membres

Membres actifs

Membres donateurs

Membres d'honneur

**Art. 6. (nouveau)** . Est membre actif de l'association, toute personne qui en fait la demande motivée au conseil d'administration, qui en décide, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale. Les membres fondateurs ont également cette qualité.

- peut être membre donateur, toute personne ayant fait un don à l'association et qui en fait la demande
- le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne ayant rendu services ou fait des dons à l'association
- peut être membre de l'association, toute personne qui en fait la demande à l'association, sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration ou son délégué.

**Art. 7. (nouveau).** Le nombre de membres actifs est de trois au minimum. Seuls les membres actifs ont droit au vote de l'assemblée générale.

**Art. 8. (nouveau) (remplace l'ancien art. 9).** Cotisations. La cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le conseil d'administration, sera perçue des membres et des membres actifs de l'association. Le montant maximum des cotisations est de 100 EUR par an, sans préjudice de dons supplémentaires éventuels.

**Art. 9. (nouveau).** La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite parvenue au conseil d'administration,
2. par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration
3. par défaut de paiement de la cotisation annuelle

*Re-numérotation subséquentes des autres articles*

**Art. 10. (ancien Art. 7).** Assemblées générales

**Art. 11. (ancien Art. 8).** Administration

**Art. 12. (ancien Art. 10).** Budget et comptes

**Art. 13. (ancien Art. 11).** Surveillance financière

**Art. 14. (ancien Art. 12).** Ressources. Les ressources de l'association proviennent des cotisations de ses membres, des dons de particuliers, sociétés ou d'entités publiques, produits et intérêts de ses fonds et activités, legs et subventions qu'elle reçoit, ainsi que tout autre moyen auquel elle peut avoir recours pour atteindre son objectif.

**Art. 15. (ancien Art. 13).** Dissolution

**Art. 16. (ancien Art. 14).** Référence à la loi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

A.S.B.L COUP DE POUCE

Association sans but lucratif

Virginie Isumo

Membre / Trésorière

Référence de publication: 2009010402/45/64.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 novembre 2008*

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Aaron LUBOWITZ de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 18 novembre 2008.

2. Le Conseil co-opte M. Todd LEE, résidant à New York, 201 West 72<sup>nd</sup> Street (NY-10023), en remplacement de M. LUBOWITZ. Cette cooptation prend effet au 18 novembre 2008 et sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

*Pour la société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010488/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Petal Corporation Ltd, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers.

R.C.S. Luxembourg B 26.785.

L'an deux mille huit; le vingt-sept novembre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Mohammad REZA BARADARI, ingénieur agronome, né à Ahvaz (Iran), le 13 juillet 1949, demeurant à L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers;

2) Madame Parvindokht BARADARI-EMADI, vérificateur économique, née à Shiraz (Iran), le 5 août 1955, demeurant à L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers;

3) Monsieur Borzo BARADARI, Biomedical Science, né à Shiraz (Iran), le 10 janvier 1982, demeurant à L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers;

ici représenté par Monsieur Mohammad REZA BARADARI, ingénieur agronome, demeurant à Mamer, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 7 novembre 2008;

4) Monsieur Bahador BARADARI, Math & Management, né à Theran (Iran), le 5 juin 1984, demeurant à L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers;

ici représenté par Monsieur Mohammad REZA BARADARI, ingénieur agronome, demeurant à Mamer, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 7 novembre 2008;

5) Mademoiselle Negin BARADARI, étudiante, née à Luxembourg, le 23 février 1990, demeurant à L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers;

lesquelles procurations ont été paraphées "ne varietur" par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent que les sub1) et sub2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «PETAL CORPORATION LTD» avec siège social à L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 26.785;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden alors de résidence à Luxembourg en date du 22 octobre 1987, publié au Mémorial C, numéro 17 du 19 janvier 1988;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden alors de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C de 1990, page 11.460;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 7.675;

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

Les associés décident de changer la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (€) au cours de LUF 40,3399 pour un Euro, de sorte que le capital social actuel de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUF (1.250.000.- LUF) est converti en TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EURO (30.986,69.- EUR).

Les associés décident d'augmenter le capital social de NEUF MILLE TREIZE VIRGULE TRENTE ET UN EURO (9.013,31.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EURO (30.986,69.- EUR) à QUARANTE MILLE EURO (40.000.- Euro).

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de fixer la nouvelle valeur nominale des parts sociales à 25 euro.

Après augmentation du capital social et le changement de la valeur nominale des parts sociales, le capital social se compose de QUARANTE MILLE EURO (40.000.- Euro) divisé en MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales de VINGT-CINQ EURO (25.- EUR) chacune.

En outre les associés déclarent souscrire les nouvelles parts sociales à savoir TROIS CENT CINQUANTE (350) parts comme suit:

- Monsieur REZA BARADARI, prèdit; . . . . .	294 parts sociales
- Madame Parvindokht EMADI, prèdite; . . . . .	56 parts sociales
TOTAL: . . . . .	350 parts sociales

Preuve a été apporté au notaire instrumentant que la somme de NEUF MILLE TREIZE VIRGULE TRENTE ET UN EURO (9.013,31.- EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la prèdite résolution, l'article 6.- des statuts est à lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE EURO (40.000.- EUR) divisé en mille six cent parts sociales (1600) de VINGT-CINQ EURO (25.- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- Monsieur REZA BARADARI, prèdit; . . . . .	1.344 parts sociales
- Madame Parvindokht EMADI, prèdite; . . . . .	256 parts sociales
TOTAL: . . . . .	1.600 parts sociales

La somme de QUARANTE MILLE EURO (40.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire."

*Troisième résolution*

- Monsieur Mohammad REZA BARADARI, prèdit, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Borzo BARADARI, prèdit, CENT SOIXANTE (160) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «PETAL CORPORATION LTD».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE EURO (4.000.- EUR). Montant que Monsieur Mohammad REZA BARADARI, reconnaît avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

- Monsieur Mohammad REZA BARADARI, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Bahador BARADARI, prédit, CENT SOIXANTE (160) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «PETAL CORPORATION LTD».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE EURO (4.000.- EUR). Montant que Monsieur Mohammad REZA BARADARI, reconnaît avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

- Monsieur Mohammad REZA BARADARI, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Mademoiselle Negin BARADARI, prédite, CENT SOIXANTE (160) sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «PETAL CORPORATION LTD».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE EURO (4.000.- EUR). Montant que Monsieur Mohammad REZA BARADARI, reconnaît avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

#### *Quatrième et dernière résolution*

Suite à la prédite résolution, l'article 6.- des statuts est à lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE EURO (40.000.- EUR) divisé en mille six cents parts sociales (1600) de VINGT-CINQ EURO (25.- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- Monsieur REZA BARADARI, prédit; .....	864 parts sociales
- Madame Parvindokht EMADI, prédite; .....	256 parts sociales
- Monsieur Borzo BARADARI, prédit; .....	160 parts sociales
- Monsieur Bahador BARADARI, prédit; .....	160 parts sociales
- Mademoiselle Negin BARADARI, prédite; .....	160 parts sociales
TOTAL: .....	1.600 parts sociales

La somme de QUARANTE MILLE EURO (40.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale sont évalués approximativement à mille cinq cent euro (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Baradari, Emadi, Baradari, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 3 décembre 2008, Relation: EAC/2008/14767. Reçu vingt-deux euros cinquante-trois cents 9.013,31 à 25%: 22,53.- euros

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 10 décembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009009909/209/110.

(090008586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

### **Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.611.

#### *Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 novembre 2008*

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Aaron LUBOWITZ de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 18 novembre 2008.

2. Le Conseil co-opte M. Todd LEE, résidant à New York, 201 West 72<sup>nd</sup> Street (NY-10023), en remplacement de M. LUBOWITZ. Cette cooptation prend effet au 18 novembre 2008 et sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour la société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010489/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

### **ParfinAccounting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.054.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Benoit LOCKMAN, comptable, né le 9 août 1980 à Bastogne (B), demeurant à Wardin 245, B-6600 Bastogne,

2. PARFININDUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L - 2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Karl LOUARN demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, ParfinAccounting, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la tenue, l'organisation, l'appréciation et le redressement des comptabilités et les comptes de toute nature, l'établissement des comptes annuels et l'analyse par des procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers. De façon générale, la société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil économique ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "ParfinAccounting", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-), représenté par TROIS CENTS (300) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Benoit LOCKMAN, prénommé, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
2. PARFININDUS S.à r.l., préqualifiée, deux cent cinquante-cinq parts sociales . . . . .	255
TOTAL: trois cents parts sociales . . . . .	300



Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.
- 2.- Sont nommés cogérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Denis SOUMANN, demeurant au 21, Impasse des Hautes Friches, F - 57100 Thionville-Beuvange,
  - Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par la seule signature d'un des gérants pour toutes opérations inférieures à EUR 15.000,- (quinze mille euros). Pour les opérations supérieures à EUR 15.000,- (quinze mille euros), la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

12346

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, K. LOUARN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2009/40060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009009939/242/106.

(090008292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.772.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 novembre 2008*

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Aaron LUBOWITZ de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 18 novembre 2008.

2. Le Conseil co-opte M. Todd LEE, résidant à New York, 201 West 72<sup>nd</sup> Street (NY-10023), en remplacement de M. LUBOWITZ. Cette cooptation prend effet au 18 novembre 2008 et sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

*Pour la société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009010490/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00890. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Immobilière Ferreira Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 25, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.045.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Georges FERREIRA, agent d'assurances, né à Ettelbruck, le 2 novembre 1974, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Philippe Manternach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "IMMOBILIERE FERREIRA SARL", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la cession, la mise en valeur et la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la gestion d'immeubles, tant pour son compte que pour le compte de tiers.

La Société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Ettelbruck, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Georges FERREIRA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-9047 Ettelbruck, 25, rue Prince Henri.
2. Monsieur Georges FERREIRA, agent d'assurances, né à Ettelbruck, le 2 novembre 1974, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Philippe Manternach, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERREIRA J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/68. Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 12 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009941/231/111.

(090008089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms Elena Toshkova, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as special mandatory of the managers of TSA Mexican Funds S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by deed of the undersigned notary dated 10 April 2006, published in the Memorial C number 1308, of 6 July 2006, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 116.101 (the "Company"), by virtue of a resolution of the board of managers dated 27 November 2008, which shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 8 August 2006, published in the Memorial C number 2068, of 6 November 2006, by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 December 2007, published in the Memorial C number 603, of 11 March 2008, by deed of the undersigned notary of 13 June 2008, not yet published and by deed of the undersigned notary of 22 July 2008, not yet published.

The special mandatory of the Company has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Company's subscribed capital is set at one million eleven thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,011,935.-) represented by one million eleven thousand nine hundred thirty-five (1,011,935) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. Pursuant to Art. 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the company's board of managers is authorised to increase in one or more steps, and within the limits of the authorised share capital, the share capital by an additional amount of fourteen million seven hundred fifty-six thousand eight hundred eighty-four Euro (EUR 14,756,884.-). This increase of the share capital decided by the board of managers within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or in cash or in any other way determined by the board of managers.

On the basis of the powers granted by the company's board of managers as set out here above, the board of managers has resolved by resolutions taken on 27 November 2008, that the Company's share capital shall be increased by an amount of one hundred thirty-three thousand Euro (EUR 133,000.-), being the equivalent of one hundred seventy-two thousand five hundred United States Dollars (USD 172,500.-), up to an amount of one million one hundred forty-four thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,144,935.-) by way of issuance of one hundred thirty-three thousand (133,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

All the new shares have been subscribed by the Company's sole shareholder Tamweelview S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 66.944, and fully paid up in cash so that the amount of one hundred thirty-three thousand Euro (EUR 133,000.-) is now at free disposal of the company as certified to the undersigned notary by the blocking certificate.

III. After such increase of capital, paragraphs 1 and 2 of Article 5 of the Company's Articles of Association are amended and now read as follows:

**Art. 5. Capital. (paragraphs 1 and 2).** "The capital of the Company is set at one million one hundred forty-four thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,144,935) represented by one million one hundred forty-four thousand nine hundred thirty-five (1,144,935) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Within the limits of the authorised share capital, the share capital may be increased by an additional amount of fourteen million six hundred twenty-three thousand eight hundred forty-four Euro (EUR 14,623,844.-) at the initiative of the board of managers, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood as follows:"

The rest of Art. 5 of the Articles remains unchanged.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg.

A comparu:

Madame Elena Toshkova, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil de Gérance de TSA Mexican Funds S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1308 du 6 juillet 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous numéro B116.101 (la «Société») en vertu d'une résolution du conseil de Gérance en date du 27 novembre 2008, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2068 du 6 novembre 2006, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 603 du 11 mars 2008, et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2008, pas encore publié et suivant acte reçu le notaire soussigné en date du 22 juillet 2008 pas encore publié.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million onze mille neuf cent trente-cinq Euro (EUR 1.011.935,-) divisé en un million onze mille neuf cent trente-cinq (1.011.935,-) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

II. Le conseil de Gérance a été autorisé, suivant l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs tranches jusqu'au montant supplémentaire de quatorze million sept cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-quatre Euro (EUR 14.756.884,-). Cette augmentation de capital décidée par le conseil de Gérance dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les actions peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou toute autre manière décidée par le conseil de Gérance.

Sur base des pouvoirs conférés par le conseil de Gérance, le conseil de Gérance a décidé par résolutions datées du 27 novembre 2008, que le capital social de la Société devait être augmenté par un montant de cent trente-trois mille Euro (EUR 133.000,-) étant l'équivalent du montant de cent soixante-douze mille cinq cents dollars américains (USD 172.500,-) pour le porter à un montant total d'un million cent quarante-quatre mille neuf cent trente-cinq Euro (EUR 1.144.935,-) par l'émission de cent trente-trois mille (133.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique de la société, Tamweelview S.A., société anonyme du droit luxembourgeois, ayant son siège sociale à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous numéro B 66.944, et entièrement payées en numéraire à ce que la somme de cent trente-trois mille Euro (EUR 133.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat de blocage.

III. Suite à cette augmentation de capital, les paragraphes 1 et 2 de l'Article 5 des Statuts auront la teneur suivante:

**Art. 5. Capital. (paragraphes 1 et 2).** «Le capital social souscrit est fixé à un million cent quarante-quatre mille neuf cent trente-cinq Euro (EUR 1.144.935,-) divisé un million cent quarante-quatre mille neuf cent trente-cinq (1.144.935) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de quatorze millions six cent vingt-trois mille huit cent quarante-quatre Euro (EUR 14.623.844,-) à l'initiative du Conseil de Gérance, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:»

Le reste de l'Article 5 reste inchangé.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux mille deux cents Euro (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elena Toshkova, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2008. LAC / 2008 / 48146. Reçu à 0,50%: six cent soixante-cinq euros ( € 665.-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009009998/202/124.

(090008773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.502.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009010111/5770/12.

(090008331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.281.825,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010384/242/13.

(090008258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Kent Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.505.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 12 décembre 2008*

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010505/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Morgan Stanley Global Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.329.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 novembre 2008*

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Aaron LUBOWITZ de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 18 novembre 2008.

2. Le Conseil co-opte M. Todd LEE, résidant à New York, 201 West 72<sup>nd</sup> Street (NY-10023), en remplacement de M. LUBOWITZ. Cette cooptation prend effet au 18 novembre 2008 et sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010491/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**O.O. Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.222.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 12 décembre 2008*

1.) Le Conseil prend note de la démission de M. Bengt PENDE de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 27 novembre 2008.

2.) Le Conseil co-opte M. Leif ERIKSSON, résidant à Uppsala, 18 Fasanvägen (S-75653) Suède, en remplacement de M. PENDE. Cette cooptation prend effet au 27 novembre 2008 et sera soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour la société O.O. RE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009010492/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**European Wines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.709.

—  
EXTRAIT

Résultant du procès-verbal de la réunion des membres du Conseil de Gérance tenue en date du 16 décembre 2008:  
- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.



- les membres du Conseil de Gérance ont pris note du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Vanderkerken, gérant de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Sabrina Charny  
Mandataire

Référence de publication: 2009010574/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Pearson Luxembourg N° 2., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.148.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 novembre 2008*

1. M. Philippe MANDELI a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre de gérants a été diminué de cinq à quatre.

Luxembourg, le 30.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pearson Luxembourg N° 2.

Signature

Référence de publication: 2009010496/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Landia Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.625.

*Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on december 8<sup>th</sup>, 2008*

1. The registered office of the Company be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
2. The resignation of Mr Robert Lee Scott as Manager with immediate effect is accepted
3. The appointment of Mrs Hilde Vandewalle, born on July 1, 1966, in Tielt, Belgium, residing at Memlingdreef, 60, 3090 Overijse, Belgium, in his replacement is accepted. She will act as Manager for an unlimited period.

For true copy,

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 décembre 2008*

1. Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
2. La démission de Monsieur Robert Lee Scott en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat
3. La nomination de Madame Hilde Vandewalle, née le 1<sup>er</sup> juillet 1966, à Tielt, Belgique, résidant au 60 Memlingdreef, 3090 Overijse, Belgique, en son remplacement est acceptée. Son mandat aura une durée indéterminée.

Pour LANDIA LUX S.à r.l.

Services généraux de Gestion S.A.

Rolland Vos / Hilde Vandeuille

Référence de publication: 2009010535/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**TORUS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidigen, 1, rue des Vieilles Tanneries.  
R.C.S. Luxembourg B 33.220.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 janvier 2009.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2009010756/2724/13.

(090009552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 1.151.677.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, avenue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 127.974.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'Associé Unique de la société en date du 19 décembre 2008 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 12F, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009010538/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04270. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Volker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 115.594.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

*Pour extrait*

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009010545/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04345. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090008837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**European Internet Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.714.

---

**EXTRAIT**

Résultant du procès-verbal de la réunion des membres du Conseil de Gérance tenue en date du 16 décembre 2008:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

- les membres du Conseil de Gérance ont pris note du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Vanderkerken, gérant de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Sabrina Charny

*Mandataire*

Référence de publication: 2009010575/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Weghell XII S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.581.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009010546/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Weghell XI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.580.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010549/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

### **Optitrends Capital Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 75-A5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.893.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Optitrends Capital Management, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 75-A5, route d'Arlon, L-8311 Capellen, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131893, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2267 du 11 octobre 2007 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 360 du 12 février 2008.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Olivia Tournier (le Président), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire David Benhamou, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'assemblée a désigné comme scrutateur Bernard Delière, ayant son adresse professionnelle à Capellen (le Scrutateur, et constituant ensemble avec le Président et le Secrétaire le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et demande au notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés (les Actionnaires, et chacun un Actionnaire) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des Actionnaires représentés, signées par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent procès-verbal.

II. Il ressort de la liste de présence, que toutes les actions sont représentées à la présente Assemblée; de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) renonciation à la convocation préalable des Actionnaires;
- 2) renonciation au droit préférentiel de souscription;
- 3) augmentation du capital social de la Société s'élevant aujourd'hui à deux cent quarante-huit mille euros (248.000 €), d'un montant de soixante-deux mille euros (62.000 €) de façon à ce que le montant total du capital social de la Société après augmentation s'élève à trois cent dix mille euros (310.000 €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, par l'émission de deux cents (200) nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, entièrement libérées et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- 4) souscription des deux cents (200) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, par apport en numéraire d'un montant total de soixante-deux mille euros (62.000 €);
- 5) modification de l'article 5.1 des Statuts de façon à refléter l'augmentation de capital;
- 6) acceptation de la démission de Monsieur Gaëtan Waucquez en qualité d'administrateur de la Société;
- 7) nomination de la société anonyme de droit belge, W. Invest, ayant son siège social à B-1180 Uccle (Belgique), au 35 avenue de la Floride, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 646.309, en tant qu'administrateur de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Gaëtan Waucquez, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Uccle (Belgique), le 19 juillet 1966, résidant 35, avenue de la Floride, B-1180 Uccle (Belgique);
- 8) nomination de la société anonyme de droit belge Sigeco, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles (Belgique), au 200 avenue Molière, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 441.700, en tant qu'administrateur de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Philippe Bodson, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Liège (Belgique), le 2 novembre 1944, résidant 200, avenue Molière, B-1050 Ixelles (Belgique);

9) nomination de la société anonyme de droit luxembourgeois QUANT S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), 23, Val Fleuri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136613, en tant qu'administrateur de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Maxime Dupont, gérant de sociétés, de nationalité française, né à Paris (France), le 4 août 1971, résidant 36, rue Lorrez le Bocage, F-77710 Nanteau-sur-Lunain (France); et

10) divers.

Ces faits exposés ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate que tous les Actionnaires sont présents ou représentés à la présente Assemblée, et que chaque Actionnaire se considère dûment convoqué et informé de l'ordre du jour, de telle sorte que l'Assemblée peut se tenir valablement sans convocation préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée constate que chaque Actionnaire renonce à l'exercice de son droit préférentiel de souscription sur les deux cents (200) nouvelles actions nominatives, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, émises dans le cadre de la présente augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société s'élevant au-jour'd'hui à deux cent quarante-huit mille euros (248.000 €), d'un montant de soixante-deux mille euros (62.000 €) de façon à ce que le montant total du capital social de la Société après augmentation s'élève à trois cent dix mille euros (310.000 €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, par l'émission de deux cents (200) nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune, entièrement libérées et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

La société anonyme de droit luxembourgeois QUANT S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.613, ici représentée par Olivia Tournier, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2008, déclare souscrire les deux cents (200) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune nouvellement émises et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à soixante-deux mille euros (62.000 €).

Toutes les actions sont donc intégralement libérées en numéraire, et le montant de soixante-deux mille euros (62.000 €) est immédiatement à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

L'assemblée se poursuit sur les points suivants de l'agenda avec la participation de Quant S.A., valablement représentée par Olivia Tournier, comme indiqué ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- €), représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gaëtan Waucquez en qualité d'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat la société anonyme de droit belge, W. Invest, ayant son siège social à B-1180 Uccle (Belgique), au 35 avenue de la Floride, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 646.309, en tant qu'administrateur de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Gaëtan Waucquez, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Uccle (Belgique), le 19 juillet 1966, résidant 35, avenue de la Floride, B-1180 Uccle (Belgique), en tant qu'administrateur de la Société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat la société anonyme de droit belge SIGECO, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles (Belgique), au 200 avenue Molière, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 441.700, en tant qu'administrateur de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Philippe Bodson, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Liège (Belgique), le 2 novembre 1944, résidant 200, avenue

Molière, B-1050 Bruxelles (Belgique), en tant qu'administrateur de la Société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat la société anonyme de droit luxembourgeois QUANT S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), 23, Val Fleuri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136613, en tant qu'administrateur de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Maxime Dupont, gérant de sociétés, de nationalité française, né à Paris (France), le 4 août 1971, résidant 36, rue Lorrez le Bocage, F-77710 Nanteau-sur-Lunain (France). Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

#### *Neuvième résolution*

Il résulte des résolutions cinq, six, sept et huit que le conseil d'administration de la Société, à compter de la date des présentes, est composé de:

- Monsieur Franz Kerstens, gestionnaire d'actifs, de nationalité belge, né à Paris (France), le 3 juillet 1968, résidant 12, clos Pierre Dupont, B-1140 Evere (Belgique);
- Monsieur Bernard Deliège, gestionnaire d'actifs, de nationalité belge, né à Schaerbeek (Belgique), le 5 octobre 1968, résidant 75-A5, route d'Arlon, L-8311 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg);
- W. Invest, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1180 Uccle (Belgique), au 35 avenue de la Floride, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 646.309, dont le représentant permanent est Monsieur Gaëtan Waucquez, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Uccle (Belgique), le 19 juillet 1966, résidant 35, avenue de la Floride, B-1180 Uccle (Belgique);
- SIGECO, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles (Belgique), au 200 avenue Molière, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 441.700, dont le représentant permanent est Monsieur Philippe Bodson, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né à Liège (Belgique), le 2 novembre 1944, résidant 200, avenue Molière, B-1050 Bruxelles (Belgique); et
- QUANT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1526 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), 23, Val Fleuri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136613, en tant qu'administrateur de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Maxime Dupont, gérant de sociétés, de nationalité française, né à Paris (France), le 4 août 1971, résidant 36, rue Lorrez le Bocage, F-77710 Nanteau-sur-Lunain (France).

Le mandat de chaque membre du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 1.925.-€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, D. Benhamou, B. Deliège, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 DEC. 2008. Relation: LAC / 2008 / 52018. Reçu à 0,5%: trois cent dix euros (310 €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009010626/212/148.

(090008927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

#### **Aux Délices d'Asie s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 9, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 129.209.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010690/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01521. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Weghell X S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.579.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010550/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Weghell IX S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.578.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010551/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Chang An S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.821.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010692/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01523. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Weghell IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.591.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010552/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Weghell I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.582.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.



Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010553/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Su-Chow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 278, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 30.809.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009010693/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01524. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Weghell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.400.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010554/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Restaurant Li-Duo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 89, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 38.144.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009010694/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01525. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Generator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.327.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010555/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Ku'damm Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.170.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet 1<sup>er</sup> au janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010556/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Vianta S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009010723/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04746. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Capital Schweiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.252.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010557/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Weghell VI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.584.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010558/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Gremir S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 14.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009010724/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04747. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Weghell V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.592.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010559/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Marina Velca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 119.918.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010560/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Aurêka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6756 Grevenmacher, 2, Klingenbergsgässel.

R.C.S. Luxembourg B 99.489.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009010725/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04749. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Patron Lepo VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.326.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010561/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**cadooz Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 219.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.979.

In the year two thousand and eight, on the third of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of cadooz Luxembourg Two S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.979 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on June 6, 2006 of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1524 dated August 9, 2006 (the "Articles") The Articles have been modified

for the last pursuant to a notarial deed on April 4, 2008 not yet published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by itself are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 2,382 (two thousand three hundred eighty-two) Ordinary Shares, the 6,145 (six thousand one hundred forty-five Preferred Ordinary Shares A and the 197 (one hundred ninety-seven) Preferred Ordinary Shares B with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. The shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 1,300 (one thousand three hundred Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 218,100 (two hundred eighteen thousand one hundred Euros) to EUR 219,400 (two hundred nineteen thousand four hundred Euros) by the creation and issue of 52 (fifty-two) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

2) To record the subscription and payment of the 52 (fifty-two) new Ordinary Shares by way of contribution in cash, by cadooz One Luxembourg S.a r.l..

3) To amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

"5.1 The corporate capital is fixed at EUR 219,400 (two hundred nineteen thousand four hundred Euros) represented by:

- 2,434 (two thousand four hundred thirty-four) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Ordinary Shares");

- 6,145 (six thousand one hundred forty-five) Preferred Ordinary Shares A with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Preferred Ordinary Shares A");

- 197 (one hundred ninety-seven) Preferred Ordinary Shares B with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Preferred Ordinary Shares B" and together with the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares A, the "Shares").

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

4) Miscellaneous.

#### *First resolution*

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 1,300 (one thousand three hundred Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 218,100 (two hundred eighteen thousand one hundred Euros) to EUR 219,400 (two hundred nineteen thousand four hundred Euros) by the creation and issue of 52 (fifty-two) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

#### *Second resolution*

The new Shares have been subscribed as follows:

Name of shareholder	Number of Ordinary shares subscribed
1. cadooz One Luxembourg S.a r.l. . . . . .	52 Ordinary Shares
TOTAL . . . . .	52 Ordinary Shares

All the 52 (fifty-two) new Shares have been fully paid in cash so that the amount of EUR 1,300 (one thousand three hundred Euros) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

"5.1 The corporate capital is fixed at EUR 219,400 (two hundred nineteen thousand four hundred Euros) represented by:

- 2,434 (two thousand four hundred thirty-four) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Ordinary Shares");

- 6,145 (six thousand one hundred forty-five) Preferred Ordinary Shares A with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Preferred Ordinary Shares A");

- 197 (one hundred ninety-seven) Preferred Ordinary Shares B with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Preferred Ordinary Shares B" and together with the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares A, the "Shares").

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was predominated in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de cadooz Luxembourg Two S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.979 et constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 6 juin 2006 de Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1524 le 9 août 2006. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial et Association.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou son mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et la procuration, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 2,382 (deux mille trois cent quatre-vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires, les 6,145 (six mille cent quarante-cinq) Parts Sociales Préférentielles A et les 197 (cent quatre-vingt dix-sept) Parts Sociales Préférentielles B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée.

III. Les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 1,300 (mille trois cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 218,100 (deux cent dix-huit mille cent Euros) à EUR 219.400 (deux cent dix-neuf mille quatre cents Euros) par la création et l'émission de 52 (cinquante-deux) nouvelles Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

2. Souscription et paiement des 52 (cinquante-deux) nouvelles Parts Sociales Ordinaires par apport en numéraire, par cadooz One Luxembourg S.à r.l.

3. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises et d'adapter les définitions suivantes, qui se lira comme il suit:

"5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 219.400 (deux cent dix-neuf mille quatre cents Euros) représenté par:

- 2.434 (deux mille quatre cent trente-quatre) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires")

- 6.145 (six mille cent quarante-cinq) Parts Sociales Ordinaires Privilégiées de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires Préférentielles A")

- 197 (cent quatre-vingt dix-sept) Parts Sociales Ordinaires Privilégiées de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B", et étant désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires Privilégiées A comme "Parts"). Les détenteurs de Parts constituent ensemble les "Associés".

#### 4. Divers

##### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 1.300 (mille trois cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 218,100 (deux cent dix-huit mille cent Euros) à EUR 219.400 (deux cent dix-neuf mille quatre cents Euros) par la création et l'émission de 52 (cinquante-deux) nouvelles Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

##### *Deuxième résolution*

Les nouvelles Parts Sociales ont été souscrites de la manière suivante:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales souscrites
cadooz One Luxembourg S.a r.l. ....	52 Parts Sociales Ordinaires
TOTAL .....	52 Parts Sociales Ordinaires

Toutes les 52 (cinquante-deux) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ont été intégralement libérées en espèces de manière à ce que le montant de EUR 1,300 (mille trois cent euros) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

##### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social, concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises et d'adapter les définitions suivantes, qui se lira comme il suit:

"5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 219.400 (deux cent dix-neuf mille quatre cents Euros) représenté par:

- 2.434 (deux mille quatre cent trente-quatre) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales Ordinaire")

- 6.145 (six mille cent quarante-cinq) Parts Sociales Ordinaires Privilégiées de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires Préférentielles A")

- 197 (cent quatre-vingt dix-sept) Parts Sociales Ordinaires Privilégiées de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B", et étant désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires Privilégiées A comme "Parts"). Les détenteurs de Parts constituent ensemble les "Associés".

##### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 1.500,- Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Dont Acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36284. Reçu douze euros (€12,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEP. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009010733/211/174.

(090009610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.



**Patron Lepo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.331.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010563/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Lepo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.330.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010566/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Lepo V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.342.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010567/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Lepo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.341.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010568/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009010748/272/12.

(090009555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Lepo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.340.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010569/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Aachen Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.162.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010571/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Capale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.276.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009010750/239/12.

(090009266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Idea AI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 144.048.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the eighteenth December,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

IDEA ALTERNATIVE INVESTMENTS S.P.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Italy, with registered office at 20121 Milan (Italy), 23/4 Vial Dell'Annunciata and registered with the Trade register of Milan (Italy) under number 04457190967, represented by Mrs Flora Gibert, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Corporate name**

1.1. There is hereby established among the shareholders and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (hereafter the "Company") under the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the Articles 5.2, 5.3, 7.1 and 14.1 the exceptional rules applying to one-member companies.

1.2. The Company will exist under the corporate name of "Idea AI S.à r.l."

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors (as defined hereafter) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

### **Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures, as well as any other debt instruments, convertible or not.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner and/or limited partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

## **Chapter II. Capital, Shares**

### **Art. 5. Share capital**

5.1. The share capital is fixed at EUR 50,000.- (euro fifty thousand) represented by 2,000 (two thousand) registered shares (hereafter the "Shares") with a par value of EUR 25.- (euro twenty-five) each, all of which are fully paid up. The holders of Shares are referred to as the "Shareholder" or the "Shareholders".

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 14 and within the limits provided for by article 199 of the Law.

5.3. At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In the contingency where articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, shall apply, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in the minutes or in writing.

### **Art. 6. Shares**

6.1. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

### **Art. 7. Transfer of Shares**

7.1. In case of a sole Shareholder, the Shares held by him are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, any transfer of Shares to a third party shall be approved by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company as provided for by article 189 of the Law.

7.3. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

## **Chapter III. Directors**

### **Art. 8. Appointment, Revocation**

8.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (the "Directors") who need not to be Shareholders of the Company.

8.2. The Directors shall be appointed at the annual general Shareholders' meeting for an unlimited period, unless otherwise agreed between the Shareholders and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period from the date of his election.

8.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in compliance with Article 14.

8.4. In the event of as the case may be one vacancy among the directorships or one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Director(s) must appoint within thirty business days, one or more successors to fill such vacancies, until the next meeting of Shareholders.

8.5. The Directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

8.6. If a company is appointed as Director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of that company.

8.7. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability ("responsabilité civile") as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability ("responsabilité solidaire") of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

8.8. The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

#### **Art. 9. Procedures of meeting of the Board**

9.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any Director at the place indicated in the convening notice which shall be at the registered office of Company, unless the Directors agree on an alternative location in Luxembourg. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 3 (three) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by email, fax, telex and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

9.4. At least one (1) board meeting per annum must be held with a majority of Directors present in person at such meeting. Subject to the foregoing, any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, email, or telegram or telex another Director as his proxy. In the case of necessity only, such as the impossibility to make timely travel arrangements for a Director, any Director may participate in a meeting of the board by conference call or by similar means of communications allowing all the parties taking part in the meeting to hear one another.

9.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

However, decisions concerning expenses or investments or other matters having a value exceeding EUR 25,000 shall be taken with the unanimous consent of all the Directors in charge.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

The vote of the chairman of the Board of Directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any Director or officer of the Company may have any adverse opposed (within the meaning of the Law) interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposed interest and shall not consider, or vote on such transaction and such Directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next meeting of Shareholders satisfying the quorum requirements subject to the responsibility of the Board of Directors.

9.7. Article 9.6. does not apply in case the decisions to be taken by the Board of Directors relate to standard operations concluded at arm's length.

9.8. Resolutions shall always be taken during a Board of Directors' meeting and shall not be taken by circular written Resolutions signed by all the Directors.

#### **Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors**

10.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present or represented.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors and shall be retained at the Company's registered office.

#### **Art. 11. Powers**

11.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors or any two Directors may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, who need not to be a Director.

11.3 The Board of Directors or any two Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Binding signature.** The Company will be bound by the joint signature of two Directors of the Company or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 13. Liability of Directors.** The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### **Chapter IV. Shareholder's decisions**

#### **Art. 14. Shareholder's decisions**

14.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders.

14.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them unless otherwise provided therein.

14.3. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

14.4. The holding of general meeting of Shareholders shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.5. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

#### **Art. 15. Annual general meeting of shareholders**

15.1. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of September at 3.00 p.m.

15.2. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of the following year.

#### **Art. 17. Financial statements**

17.1. Each year the Board of Directors prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

17.2. Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

#### **Art. 18. Distribution of profits**

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

18.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 19. Dissolution, Liquidation

19.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2009.

### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount in EUR	% of share capital	Paid-up capital
IDEA ALTERNATIVE INVESTMENTS S.P.A. . . . . .	2,000	50,000	100%	100%
TOTAL . . . . .	2,000	50,000	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 50,000.- (euro fifty thousand) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a Board of Directors composed by three (3) Directors ("gérants") appointed for an unlimited period.

2. The following persons are appointed as Director:

a. Mr Charles Roemers; born on 15 March 1965, in Moresnet (Belgique), having his professional address in 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg,

b. Mr Jean François Trapp; born on 15 July 1975, in Thionville (France), having his professional address in 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg; and

c. Mr Roberto Saviane; born on 25 April 1953, in Milan (Italy) having his professional address in 20121 Milan (Italy), 23/4 Via Dell'Annunciata.

3. The registered office of the Company shall be established at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU:

IDEA ALTERNATIVE INVESTMENTS S.P.A., une société anonyme de droit italien, ayant son siège social au 20121 Milan (Italie), 23/4, Via Dell'Annunciata et inscrite auprès du registre des sociétés de Milan (Italie) sous le numéro



04457190967 représentée par Madame Flora Gibert, résidant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination

1.1. Il existe entre les associés et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales par la suite, une société luxembourgeoise sous forme de société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5.2, 5.3, 7.1 et 14.1 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2. La Société existera sous la dénomination de «Idea AI S.à r.l.».

### Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.4. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

### Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes, convertible ou non.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

## Chapter II. Capital, Shares

### Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000) représenté par deux mille (2.000) parts sociales nominatives (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euro (EUR 25) chacune, chaque part étant entièrement libérée. Les détenteurs des Parts Sociales sont nommés l'«Associé» ou les «Associés».

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

5.3. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

#### **Art. 7. Cession de Parts Sociales**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, toute cession de Parts Sociales à un tiers non associé devra être approuvée par les Associés représentant au moins trois quarts du capital social détenues, tel que prescrit par l'article 189 de la Loi.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée dans un acte notarié ou dans un acte sous seing privé. Elle n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### **Chapitre III. Gérance**

#### **Art. 8. Nomination, Révocation**

8.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois membres (ci-après les «Gérants») qui ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

8.2. Les Gérants seront nommés lors de l'assemblée générale annuelle des Associés pour une durée indéterminée, sauf s'il en est décidé autrement entre les Associés et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles. Dans le cas où un Gérant est élu sans indication de la durée de son mandat, il sera réputé avoir été élu pour une durée indéterminée depuis la date de sa nomination.

8.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés, conformément à l'article 14.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

8.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

8.6. Si une personne morale est nommée Gérant, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite personne morale.

8.7. Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

8.8. La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

#### **Art. 9. Modalités procédurales du Conseil de Gérance**

9.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des Associés et les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, les Associés ou le Conseil de Gérance pourront nommer un autre président «pro tempore» par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil de Gérance.

9.3. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation, qui sera le siège social de la Société, à moins que les Gérants ne se mettent d'accord sur un autre lieu situé à Luxembourg. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial) par email, par télégramme, par télex ou par fax au domicile de chacun des Gérants au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion par email, par fax, par télex et/ou par télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Au moins une (1) réunion du Conseil de Gérance devra être tenue par an, avec une majorité de Gérants présents en personne à cette réunion. Conformément à ce qui précède, chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email ou par télégramme ou par télex, comme son mandataire. En cas de nécessité seulement, telle que l'impossibilité pour un Gérant de prévoir ses déplacements en temps utile, chaque Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les parties prenant part à la réunion de s'entendre.

9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Cependant toutes les décisions relatives à des dépenses ou investissements ou autre dont le montant dépasse EUR 25.000.- devront être prises à l'unanimité des Gérants en fonction.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt opposé (selon la définition de la Loi) dans une transaction de la Société, cet Gérant ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil de Gérance son intérêt opposé et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction et le Conseil de Gérance devra rendre compte de l'intérêt de cet Gérant ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des Associés satisfaisant aux règles de quorum sous la responsabilité du Conseil de Gérance.

9.7. L'article 9.6. ne s'applique pas lorsque les décisions à prendre par le Conseil de Gérance entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.8. Les résolutions doivent toujours être prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance et ne peuvent pas être prises par voies de résolutions circulaires.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Conseils de Gérance**

10.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants et devront être gardés au siège social de la Société.

#### **Art. 11. Pouvoirs**

11.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

11.2. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.3. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants déterminera/détermineront les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 12. Pouvoir de signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Le(s) Gérant(s) ne contractent) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Chapitre IV. Décisions des Associés**

#### **Art. 14. Décisions des Associés**

14.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital, à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans les présentes.

14.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

14.4. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

### **Art. 15. Assemblée générale annuelle des Associés**

15.1. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de septembre à 14:30.

15.2. Si ce jour devait être un Jour non Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des Gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

## **Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits**

**Art. 16. L'exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

### **Art. 17. Les comptes annuels**

17.1. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

17.2. Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 18. Distribution des profits**

18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

18.2. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

## **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 19. Dissolution, Liquidation**

19.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

19.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

## **Chapitre VII. Référence à la Loi**

**Art. 20. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

### *Souscription*

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (EUR)	% de capital social	Capital libéré
IDEA ALTERNATIVE INVESTMENTS S.P.A. . . . . .	2.000	50.000	100%	100%
TOTAL . . . . .	2.000	50.000	100%	100%

Toutes les Parts Sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,- (two thousand Euro).

### *Résolutions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par le Conseil de Gérance composé de trois (3) Gérants nommés pour une période indéterminée.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant:

- M. Charles ROEMERS, né le 15 mars 1965, à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Mr Jean-François TRAPP, né le 15 juillet 1975, à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Mr Roberto SAVIANE, né le 25 avril 1953, à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle à 23/4 Via Dell'Annunciata, 20121 Milan (Italy).

3. Le siège social de la Société est établi à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008, Relation: LAC/2008/51567. Reçu à 0,5%: deux cent cinquante euros (250,- €)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009009945/211/493.

(090008134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

#### **CM-Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

R.C.S. Luxembourg B 58.088.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

##### *Extrait*

Par jugement du 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société CM-Distribution S.à r.l. dont le siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, a été dénoncé le 11 juin 2002.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009010583/9832/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05292. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090008300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

#### **Keymi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 31.621.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

##### *Extrait*

Par jugement du 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société Keymi S.à r.l. dont le siège social à L-Alzingen, 54, rue Langheck, a été dénoncé le 30 septembre 1997.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> Paul Péporté  
Le liquidateur

Référence de publication: 2009010584/9832/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05293. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Patron Project III Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.185.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009010572/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**Scoha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.512.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme:  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2009010855/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Project II Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.186.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010573/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

---

**HD Luxembourg Finance S.à r.l..**

**Capital social: GBP 28.980,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.723.

—  
L'an deux mille huit.

Le douze décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOSNES INVESTMENT, société de gestion de patrimoine familial "SPF", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 109.515,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1216 du 16 novembre 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2325 du 17 octobre 2007.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Suppression de la valeur nominale des actions;

b) Augmentation du capital social de EUR 1.399.000,- (EUROS UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (EUROS TRENTE ET UN MILLE) à EUR 1.430.000,- (EUROS UN MILLION QUATRE CENT TRENTE), sans création d'actions nouvelles, par incorporation du report à nouveau;

c) Modification afférente de l'article 4 des statuts;

d) Suppression du capital autorisé.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de CENT EUROS (€ 100,-) par action.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (€ 1.399.000,-), pour le porter de son montant

actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à UN MILLION QUATRE CENT TRENTE MILLE EUROS (€ 1.430.000,-). Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles, par incorporation du report à nouveau à due concurrence de UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (€ 1.399.000,-).

Il résulte du bilan arrêté au 30 septembre 2008 que le report à nouveau est suffisant.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article quatre (4) - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** "Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE CENT TRENTE MILLE EUROS (€ 1.430.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) ACTIONS sans désignation de valeur nominale."

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que le capital autorisé, créé au moment de la constitution de la société (publiée le 16 novembre 2005), n'ayant plus raison d'être.

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article quatre (4) des statuts.

*Frais*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 2.400,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15587. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009010731/724/73.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04617. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090007987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.